

RAPPORT N° 95/5-18
au Conseil Municipal

OBJET

Z.A.C. BELLEPIERRE

APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL AU CONCEDANT 1994

La ZAC de Bellepierre, créée par arrêté préfectoral du 02 mai 1982 et dont le dossier de réalisation a été approuvé par arrêté préfectoral le 07 novembre 1983 a fait l'objet d'une convention de concession à la SEDRE par décision du Conseil Municipal du 15 avril 1983 prorogée pour 6 ans le 28 février 1992.

Le dernier bilan de l'opération a été approuvé par le Conseil Municipal ce même 28 février 1992.

La SEDRE nous présente :

- ◆ le bilan comptable et financier au 31 décembre 1994,
- ◆ le bilan financier au 1er janvier 1995,
- ◆ le plan de financement prévisionnel.

Le bilan financier s'établit à 82 734 240 F soit 120 322 540 F de moins que le précédent bilan approuvé , pour répondre à la volonté de la Ville de réduire sa participation sur cette opération. De ce fait, cette participation de la Ville au déficit de l'opération passe de 73 730 378 F à 43 077 463 F, dont 28 191 000 F ont déjà été versés sur des budgets antérieurs.

La participation de la Ville pour l'année 1995 est fixée à 7 000 000 F.

Le bilan présenté sous forme de tableaux est joint au présent rapport.

Je vous demande donc :

- ◆ d'approuver le Compte-Rendu Annuel au Concedant au 31 décembre 1994.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 95/5-18
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 06 octobre 1995

OBJET

Z.A.C. BELLEPIERRE

APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL AU CONCEDANT 1994

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/5-18 du Maire ;

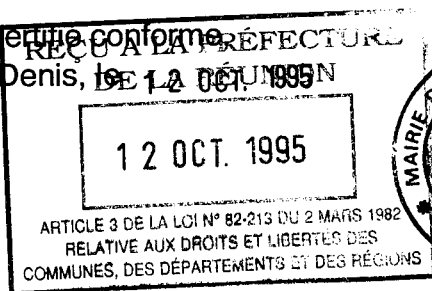
Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Aménagement et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(8 abstentions -dont 1 vote par procuration-)

Approuve le Compte-Rendu Annuel au Concédant au 31 décembre 1994.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-Denis, le 12 OCT. 1995



LE MAIRE
Michel TAMAYA